

ADVF



Titre professionnel

ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

Vous aimez :

- ▶ Le contact humain
- ▶ Venir en aide aux personnes vulnérables
- ▶ Travailler à leur domicile

Vous savez :

- ▶ Être à l'écoute
- ▶ Faire preuve d'adaptation
- ▶ Prendre du recul

LE MÉTIER D'ADVF EST FAIT POUR VOUS !

TRAVAILLER

→ LE MÉTIER

L'Assistant De Vie aux Familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur domicile en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité.

Il travaille auprès de personnes fragilisées (agées, malades, en situation de handicap) pour les accompagner au quotidien et préserver leur autonomie.

Il peut également assurer la garde de jeunes enfants au domicile des parents et les relayer dans leur prise en charge.

Les objectifs de l'ADVF :

- ▶ Entretien du logement et du linge
- ▶ Accompagner la personne dans les actes essentiels
- ▶ Relayer les parents dans la prise en charge des enfants au domicile



→ LES PERSPECTIVES D'EMPLOI

Où travaillent les ADVF ?

- ▶ Au domicile des personnes

Quels sont les potentiels employeurs des ADVF ?

- ▶ Les Associations et services d'Aide à Domicile.
- ▶ Les particuliers

SE FORMER

→ PRÉREQUIS - CONDITIONS D'ADMISSION

PRÉREQUIS

Aucune condition de diplôme
Remplir un dossier de candidature

Dossier à retirer au centre de formation ou sur
notre site internet.

ADMISSION

Test écrit
Entretien oral

Ces épreuves permettent d'évaluer les aptitudes
à l'écrit, la motivation, le réalisme du projet et le
savoir-être du candidat.

Le test écrit et l'entretien oral d'admission sont organisés par le centre de formation.

Prise en compte du handicap :

Le parcours de formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Le référent handicap (la directrice du centre) pourra apprécier l'adaptation du parcours en fonction du type de handicap.

→ LA FORMATION

La formation se déroule au centre de formation ADYFOR ADMR de St Jean-Bonnefonds, **pendant 3 à 6 mois.**

Les Certificats de Compétences :

CCP1 ▶	Entretien le logement et le linge chez un particulier.
CCP2 ▶	Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.
CCP3 ▶	Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile.

Les Certificats Complémentaires de Spécialité (accessibles aux personnes titulaires du titre ADVF) :

- Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile.
- Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie en lien avec son entourage.
- Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie.
- Mettre en oeuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap.

FINANCEMENT

→ LE COÛT DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour les personnes éligibles au financement de Pôle Emploi.

JE SUIS :

DEMANDEUR D'EMPLOI

Le coût pédagogique est entièrement pris en charge.

SALARIÉ

Des solutions de financement de formation existent auprès de votre employeur.

Pour les demandeurs d'emploi ou les personnes non-salariés, l'**AREF** (Aide au Retour à l'Emploi en Formation) peut vous être versée. Des renseignements sont disponibles auprès de votre conseiller Pôle Emploi.

Avec le soutien de :



CENTRE DE FORMATION ADYFOR ADMR

5 rue Jean Baptiste Bruget
42 650 St Jean Bonnefonds

☎ 04 77 95 00 07
✉ info-stjean@adyfor.com



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux